



©Charlie Dubois

LA SPL TERRITO'ARTS : MISSIONS ET ENJEUX

La SPL Territo'Arts gère deux établissements culturels, la Cité des Arts et Château Morange. Véritables plateformes artistiques collaboratives, ces deux structures accueillent et accompagnent les projets artistiques de leur création à leur diffusion finale.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la SPL Territo'Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines, perméable aux vibrations de l'île.

Ainsi naissent des formes hybrides, transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail.

L'activité de la SPL Territo'Arts s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques :

→ **Pluridisciplinarité artistique**

La Cité des Arts et Château Morange accueillent tous les arts, avec des espaces dédiés et équipés en conséquence pour les arts visuels, le spectacle vivant, la musique et l'audiovisuel, dans toutes ses déclinaisons, ainsi que des espaces favorisant l'interdisciplinarité, dans une démarche active de décloisonnement des pratiques.

→ **Une « pépinière artistique »**

Incubateur de projets culturels et artistiques, la SPL Territo'Arts permet d'accompagner les porteurs de projets de la filière de la production artistique réunionnaise, avec un engagement de toute l'équipe, en faveur de la création, de la diffusion, de la sensibilisation et de la formation, et avec la volonté de créer des espaces d'échange et de convivialité favorisant la mutualisation des idées et de leurs réalisations.

→ **Démocratisation**

La Cité des Arts et Château Morange sont des espaces de rencontre et de mixité artistique et sociale, véritables lieux de vie accessibles au plus grand nombre par leur conception, leur localisation et les actions qui y sont réalisées dans une démarche de développement et de médiation des publics.

→ **Rayonnement**

La SPL Territo'Arts porte l'ambition du désenclavement culturel de La Réunion, à travers 2 pôles culturels d'excellence ayant vocation à rayonner au-delà de Saint-Denis, à structurer une offre culturelle sur le territoire de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), à s'inscrire en complémentarité dans le paysage culturel réunionnais et à établir des réseaux de valorisation de la création locale au-delà de La Réunion.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE EN ARTS VISUELS

L'accompagnement à la création de la SPL Territo'Arts concernant les porteurs de projet investis dans le champ des arts visuels s'effectue à la Cité des Arts et s'inscrit dans la volonté affirmée de favoriser la création locale dans toute sa diversité, d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique réunionnaise, avec une attention particulière aux artistes émergents.

Qu'ils soient en voie de professionnalisation, professionnels en devenir ou confirmés, les artistes réunionnais peuvent bénéficier de l'accompagnement de la SPL Territo'Arts.

Les artistes installés à La Réunion bénéficient prioritairement de l'accompagnement en création de la SPL Territo'Arts ; les artistes extérieurs à La Réunion peuvent toutefois être accueillis à la condition d'une collaboration artistique pilotée par un porteur de projet réunionnais ou d'une recherche artistique s'attachant aux spécificités du territoire de La Réunion comme sa géographie ou ses contextes historique et sociologique.

Une convention d'accueil est établie entre la SPL Territo'Arts et le porteur de projet afin d'acter la durée et les modalités de l'accompagnement, les besoins exprimés et la capacité de la SPL Territo'Arts à y répondre par ses apports, principalement en nature et en industrie.

PÔLE DE CRÉATION ARTS VISUELS

6 ateliers d'artiste d'une surface de 32m² à 44m², comprenant: paillasse avec point d'eau, sol béton brut avec évacuation, étagères de rangement, surface d'accroche bois contreplaqué, barre d'accroche métal. Accessible de 7h à 23h.

1 studio vidéo partagé avec le studio MAO avec 2 stations Imac 27 pouces en 5.1, Final Cut Pro.

Matériels techniques (machine-outils, scène, son, lumière, vidéo...)

8 hébergements équipés de 35 m² chacun pouvant accueillir 1 ou 2 personnes sont partagés avec les autres pôles.

NB : pour tout projet retenu, la SPL Territo'Arts répondra aux besoins exprimés en fonction des disponibilités de ses établissements et dans la limite de la capacité des espaces d'accueil et du parc de matériel.

Pour les projets nationaux ou internationaux, la SPL Territo'Arts ne prend pas en charge les transports aériens afférents aux déplacements, ni les perdiems pour la durée du séjour.

Le présent appel à projets s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par la SPL Territo'Arts. La décision finale d'accueil est prise souverainement par la direction de la SPL Territo'Arts, après étude du projet transmis et avis d'une commission consultative.

POUR LES ARTS VISUELS, 3 TYPES D'ACCUEIL SONT À DISTINGUER :

→ **La mise à disposition d'un espace de travail** permet à un artiste (ou collectif d'artistes) de poursuivre son travail artistique en bénéficiant d'un atelier Arts Visuels à la Cité des Arts sur une durée qu'il devra préciser (de 1 mois à 1 an). L'artiste ne bénéficie pas de bourse de résidence. Cette mise à disposition n'a pas vocation à déboucher sur une diffusion tout en pouvant y contribuer à plus ou moins long terme.

→ **La résidence de recherche et d'expérimentation** à vocation à offrir un cadre de travail temporaire à un artiste, un commissaire d'exposition, un critique d'art, un chercheur au questionnement artistique particulier qui passe par l'expérimentation, mettant à l'épreuve des démarches, des méthodes, des protocoles de travail de création. Elle n'a pas vocation à déboucher sur une diffusion tout en pouvant y contribuer à plus ou moins long terme.

Cette résidence s'adresse exclusivement aux artistes-auteurs professionnels affiliés. Elle bénéficie d'une bourse de résidence mensuelle de 1000 euros TTC réglée sur facture, sous réserve d'une présence effective de l'artiste-auteur sur la durée de la résidence. Cette résidence ne peut excéder trois mois.

→ **La résidence de territoire** est centrée sur la mise en œuvre d'un programme d'action culturelle en direction de différents publics par un artiste résident. Des restitutions intermédiaires et publiques sont programmées afin de faire découvrir la création en cours de réalisation pour que l'artiste se constitue son premier public ou qu'il transmette son art dans une forme participative.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Identification et parcours de l'artiste
 - Clarté de la démarche artistique
 - + Clarté du projet artistique proposé (pour la résidence de recherche et d'expérimentation et pour la résidence de territoire)
 - + Clarté de la démarche de sensibilisation, groupe(s) ciblé(s), partenaire(s) financier(s), budget (pour la résidence de territoire)
 - Ancrage territorial de l'artiste et/ou du projet
 - Perspective de développement d'ateliers envers les publics
-

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-dessous et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 31 août 2022 à minuit à : residence@citedesarts.re, sous forme d'un fichier PDF unique compressé dont le poids total n'excédera pas 10 Mo. Il conviendra d'indiquer dans l'objet/sujet du mail : **« candidature résidence Arts visuels 2023 / votre Prénom + Nom »**

Liste des pièces à joindre:

- 1/Formulaire de candidature (ci-dessous)
 - 2/Présentation du parcours et de la démarche artistique
 - 3/Présentation du projet de résidence de recherche et d'expérimentation (le cas échéant)
 - 4/Présentation du projet de résidence territoriale mentionnant la démarche de sensibilisation, groupe(s) ciblé(s), partenaire(s) financier(s), budget (le cas échéant)
 - 5/Portfolio
 - 6/CV
-

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Publication de l'appel à candidature : 8 juillet 2022
- Date limite de réception des candidatures : 31 août 2022
- La sélection aura lieu courant septembre 2022
- Accueil possible : à partir du 9 janvier 2023

ADRESSE / CONTACT

SPL TERRITO'ARTS

23 rue Léopold Rambaud 97490 Sainte-Clotilde - Île de La Réunion

02 62 92 09 90

residence@citedesarts.re



APPEL À CANDIDATURES

MISE À DISPOSITION D'ATELIERS
& RÉSIDENCES EN ARTS VISUELS
ANNÉE 2023

**POUR UN ACCUEIL À LA CITÉ DES ARTS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2023
DOSSIER DE CANDIDATURE :**

IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET

Nom de l'artiste :

Nom de la structure juridique portant le projet (le cas échéant) :

Titre du projet (le cas échéant) :

Adresse du siège social :

Adresse d'envoi du courrier :

Adresse email :

Téléphone :

N° SIRET ou RNA :

Code APE :

Ou N° de la Maison des artistes ou AGESEA :

Site web/Facebook/autres réseaux sociaux :

LE PROJET ARTISTIQUE

Type d'accueil - une seule case à cocher :

Mise à disposition d'un atelier (ne donnant pas lieu obligatoirement à un moment de restitution ou diffusion publique à la Cité des Arts)

Résidence de recherche et d'expérimentation (le travail de recherche, d'expérimentation et/ou d'écriture ne donne pas lieu obligatoirement à un moment de restitution ou diffusion publique à la Cité des Arts.

Résidence de territoire

LES APPORTS ATTENDUS DE LA SPL TERRITO'ARTS/CITÉ DES ARTS

Atelier Arts Visuels

- Nombre de jours (dates et mois)* :
- Nombre d'occupants:

Hébergement

- Nombre de jours (dates et mois) :
- Nombre d'occupants:
- Provenance des personnes (commune, pays):

Matériel technique (Spécifiez)

- Quel(s) accompagnement(s) attendez-vous?

- Êtes vous intéressés par les classes à projet ou action PEAC : Oui Non

Si oui, quelles sont vos références / vos propositions?